

Distribution limitée

WHC-01/CONF.208/16
Paris, 25 septembre 2001
Original : Anglais/Français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-cinquième session

Helsinki, Finlande

11 - 16 décembre 2001

Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Etat d'avancement de la Stratégie de gestion des informations

RESUME

A sa vingt-quatrième session (Cairns, Australie), le Comité du patrimoine mondial a demandé au Centre du patrimoine mondial de travailler avec les délégations intéressées à l'élaboration d'une Stratégie de gestion des informations.

Le présent document décrit cette stratégie qui prend actuellement la forme d'un Programme global de gestion des informations sur le patrimoine mondial pour les cinq prochaines années. Ce programme a été présenté aux délégations intéressées et aux organes consultatifs.

Pour être efficace, la Stratégie de gestion des informations sur le patrimoine mondial doit reposer sur la participation de tous les Etats parties, des organes consultatifs et d'autres partenaires. Elle ne deviendra un outil utile et puissant que par une participation large et une coordination étroite. Le Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial offre la possibilité de réaliser des économies substantielles en termes d'efficacité et d'améliorer l'application de la Convention.

Le Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial repose sur les principes suivants : (1) une démarche progressive ; (2) des partenariats ; (3) le renforcement de la capacité des Etats parties moins développés à gérer leurs propres données et informations ; (4) la coordination et l'intégration dans le Programme quinquennal proposé du processus de soumission de rapports périodiques, et l'inclusion de données géoréférencées ; (5) éviter toute multiplication inutile des efforts en travaillant en partenariat avec des organisations/institutions qui mènent déjà des activités de conservation/mise en valeur/préservation.

Décision requise: Il est demandé au Comité d'approuver le Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial proposé qui sera coordonné par le Centre du patrimoine mondial et d'encourager les Etats parties à se joindre à cette initiative et d'approuver le budget proposé (voir annexe I).

Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial

Contexte

La Convention du patrimoine mondial fêtera son 30e anniversaire en novembre 2002. Depuis l'inscription du premier site en 1978, 690 sites ont à ce jour été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et de nombreuses propositions d'inscription ont été soumises cette année. Les données et informations associées à chacun de ces sites concernent un large éventail d'activités : le dossier de proposition d'inscription tel qu'initialement présenté par l'Etat partie concerné ; les rapports d'évaluation des organes consultatifs, le suivi réactif correspondant : rapports sur l'état de conservation du site, rapports de mission sur le site, recommandations, mesures prises, assistance technique fournie, etc.

Le Centre du patrimoine mondial a été créé en 1992 pour assurer au sein d'une seule et même unité administrative et technique le secrétariat de la Convention. L'une de ses principales tâches est de conserver et mettre à jour toutes les données et informations concernant la Convention : les sites inscrits et ceux dont l'inscription est proposée ; les rapports sur l'état de conservation des sites ; les documents des diverses réunions statutaires ; les décisions adoptées lors de ces réunions ; les rapports des organes consultatifs ou autres. La nécessité se fait sentir de gérer l'énorme quantité de données et d'informations dont le Centre du patrimoine mondial a besoin pour mener à bien ses activités quotidiennes, au service des Etats parties. Ces informations sont par ailleurs vitales pour les organes consultatifs, le Comité du patrimoine mondial et les Etats parties, ainsi que pour un nombre croissant de partenaires de la conservation du Patrimoine mondial.

A la vingt-quatrième session du Comité du patrimoine mondial, le Comité a invité le Centre à élaborer une Stratégie globale de gestion des informations.

Le Centre du patrimoine mondial présente ici non seulement la stratégie demandée, mais une vision plus large et à long terme de ce que pourrait être un Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial.

Progrès accomplis

A la demande du Comité, le Centre du patrimoine mondial étudie depuis 1998 la mise en œuvre d'un système global de gestion des informations. Des groupes d'experts sont venus au Centre pour identifier les besoins et suggérer des activités. Le Centre a fait d'énormes efforts pour mettre les informations sur support électronique et permettre leur diffusion.

Un site Web a été créé à l'adresse URL du Centre : www.unesco.org/whc. Il donne accès à de nombreux documents standard concernant le patrimoine mondial, notamment le texte de la Convention, la Liste des sites inscrits, les formulaires de demande d'inscription et d'assistance internationale, les documents préparatoires et les comptes rendus des réunions récentes du Bureau et du Comité, le calendrier des manifestations et divers documents d'information publique. Le Centre du patrimoine mondial fait le maximum pour que toutes les informations soient disponibles en anglais et en français.

Le manque de ressources humaines affectées à ces tâches rend difficile la mise à jour et la maintenance nécessaires du système actuel. Si une grande quantité d'informations est actuellement accessible sur le site Web du Centre du patrimoine mondial, il manque un mécanisme qui permettrait un accès facile à ces données. Le programme de gestion des informations proposé établit des passerelles entre toutes les données existantes et les informations dont les décideurs ont besoin pour trouver et digérer cette énorme quantité de données. Son objectif est de devenir le cœur du système d'acquisition et de diffusion de données et d'informations sur le patrimoine mondial.

La mise en oeuvre générale de cette stratégie exige la participation la plus large possible et la coordination étroite des organes consultatifs, du Centre du patrimoine mondial et des Etats parties.

Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial

Activités proposées

En indiquant les prochaines dispositions à prendre pour mettre en oeuvre le Programme de gestion des informations, les activités proposées et énumérées ci-après témoignent de l'esprit général et de la démarche progressive suggérée.

L'objectif est de faire du Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial le cœur d'un système d'acquisition, de gestion et de diffusion de données et d'informations sur le patrimoine mondial. Les Etats parties, les organes consultatifs, l'UNESCO et les ONG sont invités à participer à ces activités. Le Programme prend en compte les besoins de tous les Etats parties, en particulier de ceux qui ont le plus besoin de données et d'informations.

Système intégré de gestion des informations du Centre du patrimoine mondial

Actuellement, le Centre du patrimoine mondial doit accomplir de nombreuses tâches diverses en rapport avec l'identification et la protection des sites, conformément aux indications de la Convention : propositions d'inscriptions et inscriptions, suivi réactif des sites, soumission de rapports périodiques, information des Etats parties, procédures financières et administratives, préparation des réunions statutaires et de la documentation correspondante, etc. S'il existe des systèmes d'information sur chacune de ces activités, l'ensemble n'est pas intégré au sein d'un système global. Le Programme de gestion des informations proposé reconnaît la nécessité d'élaborer un système d'information intégré simple qui puisse être géré, mis à jour et entretenu en interne. L'adoption d'une architecture globale permettant la création de bases de données associées est préconisée. Sujet aux fonds disponibles, ce système informatique sera mis en place de façon progressive, comme expliqué à la vingt-quatrième session du Comité.

Dans l'avenir, des rapports générés automatiquement à partir de ces bases de données alimenteront en continu le site Web du patrimoine mondial. Cela permettra au Centre du patrimoine mondial d'accéder facilement non seulement aux informations gérées par une unité, mais à toutes les données et informations pertinentes générées par le Centre et ses partenaires. La préparation des rapports requis pour les réunions statutaires s'en trouvera-t-elle aussi facilitée.

Le principal avantage de ce système est que l'on dispose d'une méthode nettement plus efficace pour répondre aux demandes des Etats parties. La stratégie prévoit à long terme l'inclusion d'informations cartographiques digitales concernant les sites du patrimoine mondial.

Un site Web au service de tous les Etats parties

La vision à long terme est de faire un large usage d'Internet pour gérer et diffuser les informations sur le Patrimoine mondial. Le Programme de gestion des informations tient compte des obstacles actuels au plein usage d'Internet par tous les Etats parties, obstacles que l'on peut résumer ainsi :

1. la grande variété des infrastructures de télécommunication – disponibilité, fiabilité, vitesse de transmission et qualité de la connexion
2. la multitude des équipements informatiques utilisés, quand ils existent, et leur disponibilité sur les sites du Patrimoine mondial et/ou les bureaux correspondants
3. le coût de l'accès à Internet

Si la stratégie globale a pour principal objectif de faire du site Web du Patrimoine mondial le premier outil de diffusion d'informations et de données, elle doit aussi faciliter l'extraction de données et leur transmission par courrier ou par voie électronique à ceux des Etats parties qui n'ont pas accès à Internet.

Des « copies miroirs » du site Web du Patrimoine mondial seront périodiquement transférées sur CD-ROM pour les Etats parties dotés de moyens permettant de manipuler et accéder aux données et aux informations sous forme électronique. Le Centre du patrimoine mondial entend également continuer à fournir des informations sur support papier ou par messagerie électronique, afin qu'aucun Etat partie ne soit privé de l'accès aux informations concernant le Patrimoine mondial.

Le but premier, en faisant du site Web du Patrimoine mondial la principale source d'informations, est de mettre en place une plate-forme centrale où toutes les informations seront stockées dans un format commun et standard. Une fois cette plate-forme créée, il sera plus facile aux principaux acteurs de la Convention d'échanger des informations, de consulter et d'extraire des données, et de les diffuser à tous les Etats parties.

Le Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial encourage vivement les Etats parties qui maîtrisent la technologie Internet à travailler en liaison étroite avec le Centre du patrimoine mondial pour créer des pages Web associées en utilisant les mêmes standards. L'objectif ultime est que chaque Etat partie possède et mette à jour ses propres pages Web associées. Les Etats moins développés seront aidés par des organismes partenaires qui pourront, sur demande, créer et mettre à jour leurs pages Web à partir des informations qui leur auront été fournies par les Etats parties.

Un site Web en perpétuelle évolution

Depuis la création du site Web du Patrimoine mondial en 1996, Internet a beaucoup évolué. De nouvelles techniques qui simplifient considérablement l'accès aux informations et leur présentation ont fait leur apparition. Le Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial adoptera

régulièrement les dernières technologies pour faciliter la présentation et la recherche d'informations. Tenant compte des besoins des Etats parties qui ont un accès limité à Internet, la conception du site Web du patrimoine mondial permettra aux utilisateurs de choisir le niveau de sophistication le plus adapté à leur situation : les Etats parties disposant de connexions à grande vitesse à Internet pourront utiliser l'ensemble des graphiques, images, couleurs, icônes et objets multimédia, y compris la vidéo ; les Etats parties ayant un accès limité à Internet pourront voir les textes, les couleurs et les graphiques simples associés.

Partenariats pour l'intégration des efforts existants

Le Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial doit aider les Etats parties et les organes consultatifs à diffuser leurs propres informations et celles du Centre du patrimoine mondial. Le Programme devrait devenir la plate-forme pour aider et encourager les Etats parties, ainsi que l'ICOMOS, l'ICCROM et l'UICN, à diffuser des informations et à devenir des acteurs à part entière de la Stratégie de gestion des informations sur le patrimoine mondial. Dans la mesure du possible, d'autres partenariats seront instaurés. Le fait de travailler en liaison étroite avec des partenaires qui recueillent déjà des informations sur les sites naturels et culturels devrait améliorer considérablement le processus de soumission de rapports périodiques, avec cet avantage que les efforts actuels seront intégrés au lieu d'être inutilement multipliés.

La Stratégie de gestion des informations sur le patrimoine mondial n'a pas pour but de multiplier inutilement les efforts : les données et informations nouvelles seront intégrées grâce à des partenariats avec les institutions et organismes qui s'occupent déjà de gérer les informations sur le patrimoine mondial. Le programme proposé ne prétend pas centraliser toutes les données et informations ; il doit être considéré comme un « catalogue » de sources d'informations et de données sur le patrimoine mondial, ces données et informations restant résidentes là où elles ont été créées. Grâce aux partenariats, ces institutions seront encouragées à participer à la diffusion de ces informations.

Accès libre à une technologie coûteuse : pour donner un exemple des partenariats en cours de négociation, l'UNESCO et le Centre du patrimoine mondial ont obtenu l'accord des différentes agences spatiales à propos de l'accès aux images satellite et aux possibilités offertes par cette technologie pour surveiller les sites du patrimoine mondial. Grâce à ce partenariat, les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial pourront, sur demande, avoir libre accès à un certain nombre et à certaines catégories d'images satellite. Les Etats parties moins développés pourront, s'ils le souhaitent, obtenir l'aide d'experts en gestion et traitement des images satellite, afin de les appliquer à la conservation des sites du patrimoine mondial et à la détection de toute modification de leur état. Les images satellite et la technologie associée deviendront ainsi une composante du Programme de gestion des informations proposé.

Renforcement de la capacité des Etats parties

Le Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial tient compte du fait que tous les Etats parties ne possèdent pas encore de systèmes d'information pour mener à bien leurs activités de conservation et de gestion des sites du patrimoine mondial. Or, les données et les informations sont des outils fondamentaux pour élaborer un plan de gestion adéquat et très utiles pour prendre des décisions.

L'objectif à long terme de la stratégie est de créer dans les Etats parties les capacités nécessaires pour gérer toutes les données et informations sur leurs sites, en leur offrant un outil qui facilite la gestion et la conservation. A partir du moment où un Etat partie commence à gérer lui-même les données qui concernent ses sites culturels et naturels, l'échange d'informations et d'expériences avec d'autres Etats parties devient possible. Les échanges à l'échelle régionale seront encouragés.

Le renforcement des systèmes nationaux d'information sur le patrimoine mondial aura pour effet de regrouper à l'échelle nationale les activités de préparation des propositions d'inscription et des rapports périodiques, ainsi que les activités qui s'inscrivent dans la Stratégie globale. Dans ce contexte, le Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial proposé donnera une cohérence aux diverses tâches actuellement mises en œuvre au Centre du patrimoine mondial. Sous réserve que soient trouvés les fonds nécessaires, des ateliers de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des données et des informations sur les sites culturels et naturels seront organisés. Dans la mesure du possible, tirant parti des différents ateliers et réunions consacrés au patrimoine mondial et en fonction des besoins, des manifestations parallèles concernant la gestion des informations seront également organisées.

Partager les expériences : le Programme de gestion des informations souhaite, à long terme, présenter sur le site Web du patrimoine mondial des kits d'outils, notamment des orientations devant guider la conservation des sites naturels et culturels, des orientations devant guider l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de gestion de site, des orientations devant guider la préparation des rapports périodiques, des modèles de législation, des exemples de sites travaillant de façon efficace (exemples de réussites), etc. Les Etats parties sont encouragés à utiliser le Programme pour échanger leurs expériences et les leçons qu'ils en ont tirées.

Les Etats parties d'une région seront encouragés à échanger des informations régionales. Il est suggéré de créer des pages Web spécialement destinées à ces échanges. Dans la mesure du possible, des partenariats seront établis avec des institutions régionales déjà installées dans la région/sous-région et dotées des compétences nécessaires pour diffuser les informations.

Les Etats parties qui ont déjà de la documentation pertinente sont encouragés à travailler avec le Centre du patrimoine mondial pour mettre au point de tous ces volets du Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial.

Elargir le cercle des utilisateurs

Jusqu'à présent, la plupart des informations gérées par la Convention du patrimoine mondial étaient destinées à des experts des divers domaines couverts par la Convention. Le Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial prévoit un élargissement à de nouveaux publics. Popularisation d'Internet aidant, de nombreuses catégories d'utilisateurs recherchent en effet des informations sur le Web. C'est pourquoi il est prévu de créer sur le site des rubriques faciles à lire, agrémentées d'images illustrant les principaux buts de la Convention du patrimoine mondial et insistant sur les objectifs de conservation et de préservation. Le site Web du patrimoine mondial sera utilisé pour sensibiliser un plus large public à la Convention et à ses objectifs. Il proposera des informations ciblant des publics

divers : décideurs, journalistes, chercheurs, enseignants, étudiants, ONG, écoliers et grand public. Des vidéos et des diaporamas électroniques décrivant les principaux sujets abordés par la Convention seront également proposés.

Les Etats parties qui ont déjà élaboré certains des outils susmentionnés sont encouragés à travailler avec le Centre du patrimoine mondial pour incorporer le matériel existant dans le Programme de gestion des informations proposé.

En résumé

Une démarche progressive est suggérée pour élaborer et mettre en œuvre un Programme global de gestion des informations sur le patrimoine mondial. Si l'on veut que la stratégie proposée devienne un outil utile et efficace, il faut une participation large et une coordination étroite. Pour être efficace, tout Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial doit reposer sur la participation de l'ensemble des Etats parties, des organes consultatifs et des partenaires de la Convention. Mis en œuvre en étroite coopération avec tous les Etats parties, le Programme de gestion des informations devrait permettre d'importantes économies en termes d'efficacité et renforcer l'effet et la reconnaissance de la Convention.

Obtenir les fonds nécessaires

Pour que le Programme de gestion des informations se concrétise, encore faut-il relever l'éternel défi de trouver les ressources financières nécessaires. Il faut des fonds non seulement pour mettre en place les activités décrites dans ce document, mais pour apporter des améliorations et assurer une maintenance continue. Le Centre du patrimoine mondial reconnaît le soutien généreux apporté en 1999-2000 par certains Etats parties au projet de gestion des informations. Mais pour prendre corps, tout Programme de gestion des informations doit reposer sur une source stable de financement minimum. L'Annexe I présente le budget minimum requis. Le Centre du patrimoine mondial l'a élaboré avec le plus grand soin, en envisageant divers scénarios.

Action requise : Le Comité pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Comité note les progrès accomplis par le Centre du patrimoine mondial en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie qui devait, à l'origine, être présentée à la 26^e session du Comité en juin 2002. Cette stratégie est désormais finalisée et présentée dans le cadre d'un Programme global plus complet de gestion des informations sur le patrimoine mondial et qui devrait faire considérablement progresser la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Le Comité approuve la création d'un Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial et recommande l'adoption de ce programme sous la coordination du Centre du patrimoine mondial.

Le Comité encourage tous les Etats parties qui souhaitent collaborer au Programme de gestion des informations à prendre contact avec le Centre du patrimoine mondial et à travailler en partenariat avec lui.

Le Comité demande au Centre du patrimoine mondial de créer avec un petit nombre d'Etats parties et les organes consultatifs un groupe de travail qui sera chargé de conseiller sur la mise en œuvre du Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial.

Le Comité demande également au Centre du patrimoine mondial de le tenir au courant de l'évolution de cette activité lors des prochaines sessions du Comité, sous le titre « Evolution de la mise en oeuvre du Programme de gestion des informations sur le patrimoine mondial' . »

Annexe 1 (budget annuel)

Point et description	Provenant du Fonds du patrimoine mondial	Estimation de coûts de services rendus par l'UNESCO	Fonds additionnels extra-budgétaires (recherche de fonds)	Com-mentaires
Coordination générale du programme, élaboration des propositions de projets pour la recherche de fonds, établissement de partenariats, coordination avec les stratégies informatiques de l'UNESCO, conseils techniques.	USD 60.000 Ligne budgétaire IMS Chapitre I		USD 10.000	Solution temporaire
Coordination générale des services de maintenance du matériel informatique et des logiciels, assistance pour la conception du nouveau site internet, participation à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie pour les données associées aux coordonnées géographiques des sites (limites des sites).	USD 40.000 Ligne budgétaire IMS Chapitre I		USD 10.000	Solution temporaire
Conception du site internet du Centre du patrimoine mondial, développement et maintenance.			USD 80.000	
Maintenance annuelle des services de réseaux informatiques du Centre du patrimoine mondial, sauvegarde, etc.		USD 20.000		
Atelier international annuel sur les échanges de données et d'informations sur le patrimoine mondial. Invitation à un nombre limité d'Etats parties, aux organismes consultatifs, etc.	USD 30.000 Assistance technique Chapitre III			
Développement des orientations concernant la mise en œuvre de la Convention, plan(s) de gestion, etc.			USD 30.000	
Atelier/réunion international annuel invitant un	USD 30.000			

Point et description	Provenant du Fonds du patrimoine mondial	Estimation de coûts de services rendus par l'UNESCO	Fonds additionnels extra-budgétaires (recherche de fonds)	Com-mentaires
nombre limité d'Etats parties en vue d'identifier le matériel existant, d'établir des partenariats et de divulguer ce matériel sur le site internet du Centre du patrimoine mondial.	Assist. technique Chapitre III			
2 ateliers régionaux par an sur le thème de la gestion des données relatives au patrimoine mondial, où seront invités un nombre limité d'Etats parties avec la participation des organismes consultatifs, partenaires, etc.	USD 60.000 Assistance technique Chapitre III			
Développement pour les Etats parties d'orientations sur la gestion des données nationales sur le patrimoine mondial.			USD 20.000	
TOTAL	USD 220.000	USD 30.000	USD 150.000	